

Direction générale de l'alimentation
Services des actions sanitaires
Sous-direction de la santé et de la protection des végétaux
Bureau de la santé des végétaux
251 rue de Vaugirard
75 732 PARIS CEDEX 15
0149554955

Instruction technique

DGAL/SDSPV/2026-86

13/02/2026

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : Ordre de service d'inspection de la surveillance officielle des organismes réglementés (SORE) pour la filière forêt-bois, en France métropolitaine

Destinataires d'exécution

DRAAF - SRAL

Résumé : Cette instruction décline, pour la filière forêt-bois, les modalités de mise en œuvre, en France métropolitaine, de la surveillance des organismes réglementés ou émergents (SORE).

Textes de référence :

- Règlement (UE) 2016/2031 du 26 octobre 2016 relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux ;
- Décision d'exécution 2012/535/UE modifiée du 26 septembre 2012 relative aux mesures d'urgence destinées à prévenir la propagation, dans l'Union, de *Bursaphelenchus xylophilus* (Steiner et Buhrer) Nickle et al. (Nématode du pin)
- Décision d'exécution 2015/893/UE relative à des mesures destinées à éviter l'introduction et la propagation d'*Anoplophora glabripennis* (Motschulsky) dans l'Union ;
- Décision d'exécution 2012/138/UE modifiée relative à des mesures d'urgence destinées à éviter l'introduction et la propagation d'*Anoplophora chinensis* (Forster) dans l'Union ;
- Décision de la Commission 2002/757/CE du 19 septembre 2002 relative à des mesures provisoires en matière phytosanitaire visant à empêcher l'introduction et la propagation dans la Communauté

de *Phytophthora ramorum* Werres, De Cock & Man in't Veld sp. nov. ;

- Décision d'exécution (UE) 2019/2032 de la Commission du 26 novembre 2019 établissant des mesures destinées à prévenir l'introduction et la propagation dans l'Union de *Fusarium circinatum*.

Table des matières

1	Introduction.....	2
2	Lignes directrices pour l'analyse de risque.....	3
2.1	Unités épidémiologiques.....	3
2.2	Facteurs de risques liés à la filière.....	3
2.3	Eléments pour le choix de critères dans l'analyse de risque régionale.....	4
3	Modalités de surveillance.....	5
3.1	Surveillance de la sous-filière forêt.....	6
3.2	Surveillance de la sous-filière bois.....	6
4	Calendrier des prospections par organisme nuisible.....	6
4.1	Composantes de la surveillance et protocoles de diagnostic.....	8
4.1.1	Opérations à mener par le DSF.....	10
4.1.2	Opérations à mener par les SRAL.....	10
5	Prescriptions SORE 2026 pour la filière Forêt-Bois.....	12
	Annexe : Liste des organismes réglementés.....	16

Liste des tableaux :

Tableau 1 : Ressources et documents complémentaires à cet ordre de service.....	2
Tableau 2 : Répartition des activités de surveillance officielle pour la filière Forêt-Bois.....	5
Tableau 3 : Périodes de prospection pour la surveillance des ON forestiers, par unité culturelle.....	7
Tableau 4 : Type de produits bois selon l'organisme de quarantaine considéré.....	9
Tableau 5 : Bioagresseurs dont la surveillance est prioritaire par types d'essences et de produits bois (données OEPP, décision européenne 2019/2032 pour F. circinatum et enquêtes épidémiologiques pour A. glabripennis).....	11
Tableau 6 : Prescriptions nationales SORE 2026 concernant le réseau des correspondants observateurs du DSF (à titre indicatif).....	12
Tableau 7 : Prescriptions nationales SORE 2026 pour la filière forêt-bois réalisées ou déléguées par le SRAL.....	14
Tableau 8 : Liste des organismes réglementés de feuillus.....	16
Tableau 9 : Liste des organismes réglementés de conifères.....	18

Les modifications réalisées par rapport à la précédente version de l'instruction technique sont surlignées en gris.

1 Introduction

Dans la Surveillance officielle des organismes nuisibles réglementés ou émergents (SORE), la filière « Forêt-Bois » comprend les arbres en forêt et les produits bois, de l'exploitation forestière à la première transformation.

L'objectif de ce document est de fournir aux Services régionaux de l'alimentation (SRAL) les informations utiles et nécessaires à la mise en place de la SORE pour cette filière, à savoir :

- les facteurs de risque et éléments pour la définition et la mise en œuvre de l'analyse de risque régionale ;
- des précisions sur les modalités de surveillance pour sa mise en œuvre sur le terrain ;
- les prescriptions nationales.

Le Département de la santé des forêts (DSF) en lien avec les correspondants-observateurs réalise la surveillance des arbres sur pied en forêt et le prélèvement d'échantillons **sauf** les prélèvements concernant le nématode du pin. Les SRAL mettent en œuvre la surveillance des produits bois avec le cas échéant un prélèvement d'échantillons, mais aussi du piégeage d'insectes (voir « [»](#)).

Nom du document	Informations présentes	Où trouver le document ?
OM Chapeau SORE	<ul style="list-style-type: none">• Contexte de la surveillance, cadre réglementaire et objectifs.• Organisation globale de la surveillance.• Définitions et généralités sur les modalités de surveillance.	Disponible sur BO-Agri : Instruction technique DGAL/SDSPV/2025-102
Fiches filières	Informations descriptives concernant la filière Forêt-Bois.	Sur RESANA : accès au projet RESANA accordé sur demande (agents SRAL et déléguétaire) par les chefs de pôle santé des végétaux en SRAL.
Protocoles SORE	Description pratique de la mise en œuvre de la SORE (dont le piégeage) par culture et par modalité.	Sur RESANA : accès au projet RESANA accordé sur demande (agents SRAL et déléguétaire) par les chefs de pôle santé des végétaux en SRAL. La fiche protocole SORE Piégeage FB-PI-02 a été mise à jour suite aux recommandations « GT Surveillance du nématode du pin » de la plateforme ESV.
Fiches de reconnaissances	Information pour la reconnaissance des principaux OQ, descriptions dégâts, symptômes de différents ON.	

Tableau 1 : Ressources et documents complémentaires à cet ordre de service.

2 Lignes directrices pour l'analyse de risque

Une analyse de risque est une évaluation qui vise à déterminer un nombre de sites à inspecter dans le but de surveiller l'arrivée et l'établissement d'un organisme nuisible (ON) en France.

L'**analyse de risque régionale** est basée sur un inventaire puis une cartographie des sites stratégiques de surveillance. Le **SRAL et le pôle santé des forêts sont chargés de définir et de partager ces analyses de risque régionales**.

2.1 Unités épidémiologiques

Une **unité épidémiologique** (UEPI) est une zone homogène où les interactions entre ON, plantes hôtes et facteurs biotiques et abiotiques résulteraient en une épidémiologie similaire en cas de présence de l'organisme visé. Dans le cas des sites sensibles, cette unité correspond au site lui-même (site industriel, aire d'autoroute, entrepôt, etc.) et à un rayon de 100 à 500 mètres, voire plus, autour de ce site (à fixer empiriquement en fonction de la biologie de l'ON, de ses vecteurs et de la présence d'hôtes).

Les UEPI de la filière Forêt-Bois s'organisent en deux « sous-filières » liées à des opérateurs distincts, puis en unités culturelles : sous-filière forêt (cf. « ») et sous-filière bois (cf. « »).

2.2 Facteurs de risques liés à la filière

Un **site à risque** est un site privilégié d'introduction d'un ON présent sur un produit (site d'importations ou de transit de grumes, sciages, emballages en bois, écorces, copeaux, plants, marchandises en provenance d'un pays à risque, etc.). L'introduction comprend **deux composantes** : l'entrée et l'établissement. Cet ON et son support peuvent ensuite contribuer à l'émergence d'un foyer (étape de la dissémination) puis d'invasion si les mesures sanitaires prises ne sont pas suffisantes.

Un site à risque est donc défini en lien avec le cycle biologique de l'ON, ses hôtes et grâce à une évaluation du risque d'introduction ainsi que du risque épidémiologique.

Pour la filière Forêt-Bois, les **populations-cibles** d'ON sont :

- 1) **Les végétaux d'espèces ligneuses hôtes** en forêt, c'est-à-dire sur une terre occupant une superficie de plus de 0,5 hectare ($5\ 000\ m^2$) avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à 5 mètres et un couvert forestier de plus de 10%, excluant les terres dont la vocation prédominante est agricole ou urbaine (définition de l'Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, FAO).
- 2) **Les vecteurs** d'ON aux espèces ligneuses réglementés qu'ils soient eux-mêmes réglementés (ex : *Monochamus spp.*) ou non.
- 3) **Le bois sensible** sous toutes ses formes susceptibles de porter des ON à un stade permettant leur établissement et/ou leur dissémination (bois d'œuvre, bois d'industrie, bois énergie, écorces).

2.3 Eléments pour le choix de critères dans l'analyse de risque régionale

Afin de prendre en compte les différents paramètres qui peuvent influer sur l'installation et le développement des ON, la présente sous-partie vise à présenter des éléments qui peuvent être mobilisés par les SRAL pour construire l'analyse de risque régionale.

- **Maladie vectorielle ou non**

Lorsque l'ON est propagé par un vecteur (insecte, etc.), la présence de cet organisme dans son vecteur représente un risque très élevé. En effet, la présence du vecteur infecté vivant au sein d'un produit bois importé induit un risque fort du maintien et de la propagation du pathogène dans un hôte sensible à proximité du point d'entrée.

- **Biologie de l'ON**

La connaissance du cycle de vie de l'ON et le cas échéant de son vecteur permet à la fois de cibler :

- les périodes critiques dans l'année pour le risque d'émergence et de propagation ;
 - les conditions climatiques (température, humidité, pluviométrie) optimales au développement et à la reproduction de l'ON (et le cas échéant de son vecteur) ;
 - les conditions du maintien en vie de l'ON lorsqu'il est transporté et donc les meilleurs matériaux nécessaires à sa propagation (bois de cœur ou duramen, écorces, racines, etc.).
- **Supports de contagion (végétal ou partie ; marchandises bois) :**
 - sur le végétal (arbres, plants, écorces, grumes, branches, etc.) ;
 - sur les graines ;
 - sur les sites d'entreprises de la filière bois :
 - bois d'industrie ou énergie (bois déchiqueté, bois bûche, sous-produits d'exploitation forestière ou de scierie) ;
 - bois d'œuvre (grumes écorcées ou non, équarries, sciages, bois tranché ou déroulé, palettes, caisses).
- **Origine et flux des approvisionnements**

Les producteurs de produits de première ou seconde transformation du bois dont tout ou partie des approvisionnements proviennent de pays ou régions infestés par un ON donné doivent faire l'objet d'une surveillance renforcée. Les enquêtes annuelles concernant les exploitations forestières et scieries () et les données du Commerce extérieur () sont à exploiter.

- **Enquêtes épidémiologiques**

Les investigations menées sur d'anciens foyers (toujours en cours ou clôturés) peuvent fournir d'importantes informations sur les voies possibles d'entrée d'un ON sur un territoire donné.

Des analyses génétiques réalisées par les laboratoires de santé des végétaux ou des laboratoires de recherche peuvent également fournir des informations sur les lignées d'origine.

- **Evaluations scientifiques et techniques**

L'Anses, l'EFSA, l'OEPP et la Plateforme d'Epidémiiosurveillance en Santé Végétale produisent des rapports et analyses de risque phytosanitaire à la demande des autorités françaises ou de la Commission européenne.

3 Modalités de surveillance

La surveillance de la filière forêt-bois se décline en **trois principales composantes de surveillance** qui sont les inspections d'arbres, les piégeages d'insectes vecteurs ou ravageurs et les inspections de produits bois, plants, graines. Ces actions sont réalisées par différents services et se déclinent comme ceci :

Objets inspectés	Sites	Types d'inspection	Opérateurs	Objets cibles à inspecter
Espèces ligneuses sur pied (sous-filière forêt)	Surfaces boisées et vergers à graines et peuplements classés	Surveillance officielle	DSF	Observations visuelles et prélèvements (symptômes foliaires, racinaires ou sur branches et tronc). + Prélèvements dans le cadre des inspections nématode du pin faites sur arbres identifiés par le DSF.
Produits bois (grumes, sciages, emballages) et écorces (sous-filière bois)	Sites à risque	Surveillance officielle	SRAL et délégataire	Inspections visuelles et prélèvements sur bois dans des sites à risque vis-à-vis du transit ou stockage de produits de première transformation du bois.
Pièges à insectes (sous-filière forêt)	Surfaces boisées	Surveillance officielle	DSF, SRAL et délégataire	Piégeage ciblé sur les <i>Monochamus</i> en forêt ou bosquet et piégeage « à large spectre » ciblés sur les insectes coléoptères potentiellement exotiques envahissants à l'aide des cocktails phéromonaux INRAE (ports, aéroport, zones de transit, MIN, scierie, papeterie).
Pièges à insectes (sous-filières forêt et bois)	Sites à risque	Surveillance officielle	SRAL et délégataire	
Plants, produits bois et écorces en provenance de pays non-UE	Points d'entrée communautaires	Contrôles à l'import	Service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire (SIVEP)	Contrôle phytosanitaire et documentaire.

Tableau 2 : Répartition des activités de surveillance officielle pour la filière Forêt-Bois.

Les services sont amenés à respecter la bonne mise en œuvre des opérations qui leur sont attribuées et à enregistrer les résultats et observations (sur Resytal pour SRAL et délégataire et sur la Base DSF pour le DSF). En cas de difficulté merci de bien vouloir envoyer un courriel aux adresses institutionnelles et .

3.1 Surveillance de la sous-filière forêt

Le DSF organise la mise en œuvre de la **surveillance en forêt et le suivi à long terme de sa santé**. Elle concerne les Organismes réglementés et émergents (ORE) dont l'annexe présente des éléments descriptifs et également l'ensemble des problèmes sanitaires qui peuvent concerner les forêts. En région, elle est coordonnée par les . La surveillance ne concerne pas les espèces ligneuses hors forêt (Jardins, espaces verts et infrastructures (JEVI), arboriculture fruitière, pépinières forestières).

3.2 Surveillance de la sous-filière bois

Cette surveillance concerne le **bois hors forêt jusqu'à sa première transformation** et regroupe le bois sensible sous toutes ses formes ainsi que tous les vecteurs associés.

Pour appréhender les flux de produits bois, « l'enquête annuelle de branche exploitation forestière et scierie »¹ fournit une répartition de la récolte et de la production de sciages selon les 3 grandes catégories de produits décrites précédemment, par groupes d'essences et par région. Cette enquête déclarative des professionnels fournit également une estimation de la part des approvisionnements effectués en dehors de la région ou de l'hexagone.

La **surveillance des produits bois produits et circulant sur le territoire français** est réalisée par les **SRAL et ses délégataires**. Les observations et prélèvements réalisés lors de ces inspections portent sur les matériels suivants :

- bois d'œuvre (grumes, charpente, caisses, palettes, etc.) ;
- bois d'industrie (bois déchiqueté destiné à la production de panneaux, déchets de scierie, etc.) ;
- bois énergie (bois bûche, plaquettes forestières, déchets de bois, etc.) ;
- écorces.

4 Calendrier des prospections par organisme nuisible

Légende	
	Examen visuel possible
	Examen visuel optimal
P	Piégeage

¹ Source : Agreste.

Noms scientifiques des ON	Culture(s)	Classification	Calendrier des inspections et piégeages											
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
<i>Agrilus anxius</i>	Bouleau	Insecte					P	P	P	P	P	P		
<i>Agrilus planipennis</i>	Frêne	Insecte				P	P	P	P	P	P	P		
<i>Aromia bungii</i>	Merisier	Insecte				P	P	P	P	P	P	P		
<i>Bretziella fagacearum</i>	Chêne	Champignon												
<i>Geosmithia morbida</i>	Noyer	Champignon												
<i>Pityophthorus juglandis</i>	Noyer	Insecte				P	P	P	P	P	P	P		
<i>Pseudopityophthorus minutissimus</i>	Chêne	Insecte				P	P	P	P	P	P	P		
<i>Pseudopityophthorus pruinosis</i>	Chêne	Insecte				P	P	P	P	P	P	P		
<i>Saperda candida</i>	Merisier	Insecte												
<i>Scolytidae</i>	Feuillus	Insecte				P	P	P	P	P	P	P		
<i>Sphaerulina musiva</i>	Peuplier	Champignon												
<i>Xylella fastidiosa</i>	Chêne	Bactérie												
	Merisier		P	P	P	P	P	P	P	P	P	P		
	Olivier													
<i>Acleris spp.</i>	Cyprès	Insecte												
	Thuya													
<i>Atropellis spp.</i>	Pin	Champignon												
<i>Botryosphaeria laricina</i>	Mélèze	Champignon												
<i>Bursaphelenchus xylophilus</i>	Pin	Nématode												
<i>Choristoneura</i>	Conifères	Insecte			P	P	P	P	P	P	P	P		
<i>Chrysomyxa arctostaphyli</i>	Epicéa	Champignon												
<i>Coniferiporia sulphurascens</i>	Mélèze	Champignon												
	Douglas													
	Epicéa													
	Sapin													
<i>Coniferiporia weiri</i>	Cyprès - Thuya	Champignon												
<i>Cronartium spp.</i>	Pin	Champignon												
<i>Davidsoniella virescens</i>	Hêtre	Champignon												
<i>Dendrolimus sibiricus</i>	Conifères	Insecte			P	P	P	P	P	P	P	P		
<i>Fusarium circinatum</i>	Pin	Champignon												
<i>Monochamus spp</i>	Pin	Insecte			P	P	P	P	P	P	P	P		
<i>Mycodiella laricis-leptolepidis</i>	Mélèze	Champignon												
<i>Pissodes : nemorensi, nitidus, strobi, terminalis, yunnanensis</i>	Pin - Epicéa	Insecte												
<i>Polygraphus proximus</i>	Sapin	Insecte			P	P	P	P	P	P	P	P		
<i>Pseudocercospora pini-densiflorae</i>	Pin	Champignon												
<i>Scolytidae</i>	Conifères	Insecte			P	P	P	P	P	P	P	P		

Tableau 3 : Périodes de prospection pour la surveillance des ON forestiers, par unité culturelle.

4.1 Composantes de la surveillance et protocoles de diagnostic

Le **tableau** ci-après détaille les produits bois pour chacun des ON ciblés par la surveillance.

L'inspection des **grumes issues de la récolte française** nécessite **une coordination** entre SRAL et pôles santé des forêts, à la fois pour la recherche de sites, l'analyse de risque et la réalisation des inspections.

La surveillance de *Bursaphelenchus xylophilus* est renforcée en 2026, suite à la détection d'un foyer en France en novembre 2025.

Organismes nuisibles	Bois Types de produits						Origine(s) à risque
	Grumes	Sciages	Caisses	Palettes	BI / BE	Ecorces	
<i>Agrilus planipennis</i>	X	X	X	X	X	X	Canada, Chine, Corée (sud et nord), États-Unis, Japon, Russie, Ukraine
<i>Aromia bungii</i>	X	X	X	X	X	X	Allemagne, Chine, Corée (sud et nord), Italie, Japon, Mongolie, Vietnam, Russie
<i>Bretziella fagacearum</i>	X						États-Unis, Canada
<i>Bursaphelenchus xylophilus</i>	X	X	X	X	X	X	Canada, Chine, Corée du sud, Espagne, États-Unis, Mexique, Japon, Portugal, Taiwan
<i>Coniferiporia sulphurascens et C. weiri</i>	X					X	Etats-Unis, Russie, Asie
<i>Cronartium</i> spp.	X					X	Tous pays tiers
<i>Dendrolimus sibiricus</i>	X						Chine, Corée (sud et nord), Kazakhstan, Mongolie, Russie
<i>Fusarium circinatum</i>	X						Afrique du Sud, Chili, Espagne, États-Unis, Haïti, Japon, Mexique, Portugal, Uruguay
<i>Monochamus</i> non européens (feuillus)	X	X	X	X	X	X	Tous pays tiers
<i>Monochamus</i> non européens (résineux)	X	X	X	X	X		Tous pays tiers
<i>Pityophthorus juglandis</i>	X		X				États-Unis, Italie, Mexique
<i>Pseudopityophthorus minutissimus</i>	X						États-Unis
<i>Pseudopityophthorus pruinosis</i>	X						États-Unis
<i>Saperda candida</i>	X						Allemagne, États-Unis, Canada
<i>Scolytidae</i> non-européens	X	X	X	X	X		Tous pays tiers
<i>Sphaerulina musiva</i>	X						Argentine, Brésil, Canada, États-Unis, Mexique

Tableau 4 : Type de produits bois selon l'organisme de quarantaine considéré.

4.1.1 Opérations à mener par le DSF

Les modalités des inspections en forêt sont définies par la note de service DGAL/SDQSPV2017-964 du 21 novembre 2017 concernant le **dispositif national de surveillance** de la santé des forêts.

Les prescriptions nationales SORE pour la filière Forêt (réseau des correspondants observateurs) présentent en fin de document leur répartition par pôles régionaux ou inter-régionaux et par unité épidémiologique.

La stratégie de surveillance **annuelle** du DSF intègre l'ensemble des **OQP**. De plus, les **4 OQ** cités ci-dessous, considérés comme importants pour la filière ou faisant l'objet d'un plan de surveillance spécifique, sont également surveillés **annuellement** :

- *Bretziella fagacearum* ;
- *Fusarium circinatum* ;
- Scolytes non européens ;
- *Sphaerulina musiva*.

Les autres OQ, doivent faire l'objet d'une surveillance au moins **tous les 7 ans**. Ils sont traités au fur et à mesure. Pour l'année 2026, cela concerne *Chrysomyxa arctostaphyli* sur épicea et *Davidsoniella virescens* sur hêtre.

4.1.2 Opérations à mener par les SRAL

Pour la sous-filière bois :

16 ORE sont à surveiller en **2026** dont 5 OQP.

Ici, les unités épidémiologiques sont des groupes de sites à risque liés à un type de produit bois. 9 unités ont été ciblées, avec un risque considéré comme décroissant des grumes aux écorces :

- grumes :
 - d'origines à risque ;
 - issues de la récolte française ;
- sciages :
 - d'origines à risque ;
 - produits en France.
- emballages en bois :
 - produits en France ;
 - sur sites de stockage d'emballages (plateformes logistiques, etc.) ;
 - sur lieux de transit (ports, aéroports, aires d'autoroute etc.) ;
- écorces :
 - d'origine à risque ;
 - produites en France ;

Les sites à risque sont identifiés puis priorisés chaque année grâce à une analyse de risque régionale.

Les modalités d'inspections sont précisées dans les **protocoles SORE** disponibles sur RESANA.

Unité épidémiologique	Examen visuel			
	Hôtes	Symptômes	Bio-agresseurs	Numéro fiche protocole
Grumes	Tous types	Galeries sous écorce ou dans le bois.	Scolytidae non européens	FB-EV-02
	Résineux	Galerie dans le bois/ trace de bleuissement du bois/trou d'entrée ovale et de sortie rond de 4-10 mm	<i>Bursaphelenchus xylophilus</i>	FB-PA-01
		Galerie dans le bois	<i>Monochamus</i> non européens	FB-EV-02
		Lésions et chancre avec production de résine	<i>Fusarium circinatum</i>	FB-EV-02
	Feuillus	Pourriture et présence de sporophores	<i>Coniferiporia sulphurascens</i> et <i>C. weiri</i>	FB-EV-02
		Fentes, craquelures verticales sur tronc	<i>Bretziella fagacearum</i>	FB-EV-02
		Galerie sous écorce	<i>Pityophthorus juglandis</i> <i>Pseudopityophthorus pruinosis</i> <i>Pseudopityophthorus minutissimus</i>	FB-EV-02
		Chancre et nécrose sous écorce	<i>Sphaerulina musiva</i>	FB-EV-02
		Galerie dans le bois	<i>Agrilus anxius</i> <i>Agrilus planipennis</i> <i>Anoplophora glabripennis</i> <i>Aromia bungii</i> <i>Saperda candida</i>	FB-EV-02
		Nécrose sous chancre	<i>Geosmithia morbida</i>	FB-EV-02
Sciages	Tous types	Galeries sous écorce ou dans le bois	Scolytidae non européens	FB-EV-02
	Résineux	Galerie dans le bois/ trace de bleuissement du bois	<i>Bursaphelenchus xylophilus</i>	FB-PA-02
		Galerie dans le bois	<i>Monochamus</i> non européens	FB-EV-02
	Feuillus	Galerie dans le bois	<i>Agrilus anxius</i> <i>Agrilus planipennis</i> <i>Aromia bungii</i>	FB-EV-02
Emballages	Tous types	Galeries sous écorce ou dans le bois	Scolytidae non européens	FB-EV-03
	Résineux	Galerie dans le bois	<i>Bursaphelenchus xylophilus</i>	FB-EV-03
			<i>Monochamus</i> non européens	FB-PA-02
	Feuillus	lésions et chancre avec production de résine	<i>Fusarium circinatum</i>	FB-EV-03
		Galerie dans le bois	<i>Agrilus anxius</i> <i>Agrilus planipennis</i> <i>Anoplophora glabripennis</i>	FB-EV-03
Ecorces	Résineux	recherche de débris de bois	<i>Bursaphelenchus xylophilus</i>	FB-EV-&-PA-04
	Feuillus	Galerie dans le bois	<i>Agrilus anxius</i> <i>Agrilus planipennis</i> <i>Aromia bungii</i>	FB-EV-02

Tableau 5 : Bioagresseurs dont la surveillance est prioritaire par types d'essences et de produits bois (données OEPP, décision européenne 2019/2032 pour *F. circinatum* et enquêtes épidémiologiques pour *A. glabripennis*).

Sur grumes et sciages, seule l'observation de symptômes déclenche le prélèvement d'échantillons, conformément au **protocole FB-EV-02** disponible sur RESANA.

Ces prélèvements ne font pas l'objet d'une prévision quantitative.

Pour la sous-filière forêt :

En forêt, le SRAL intervient dans le cadre du piégeage *Monochamus* et large spectre, ainsi que pour des prélèvements dans le cadre de la surveillance nématode du pin.

Des prélèvements à la recherche de nématode du pin sont réalisés à chaque inspection sur emballages en bois, en suivant les fiches protocoles (FB-PA-01 et FB-PA-02) disponibles sur RESANA et dans les prescriptions ci-après.

Seuls les piégeages de *Monochamus* dans le cadre de la surveillance du nématode du pin et le piégeage à large spectre sont requis en 2026, selon un objectif quantitatif figurant dans les prescriptions ci-après. Pour les modalités de pose et de relevé de pièges, les inspecteurs en SRAL ou leurs délégataires utiliseront le **protocole pour le piégeage à large spectre (FB-PI-01)** et celui pour le **piégeage de *Monochamus* (FB-PI-02)**.

5 Prescriptions SORE 2026 pour la filière Forêt-Bois

Essences	Organisme nuisible	AURA	GE	SO	NO	BFC	SE
PINS	<i>Bursaphelenchus xylophilus</i>	25	5	230	62	12	126
	<i>Dendrolimus sibiricus</i>	10	10	25	10	10	10
	<i>Fusarium circinatum</i>	5	5	20	10	5	5
AUTRES FEULLUS	<i>Agrilus anxius</i>	5	5	5	5	5	5
	<i>Agrilus planipennis</i>	5	8	5	8	8	5
	<i>Geosmithia morbida</i>	30	0	0	0	0	0
	<i>Pityophthorus juglandis</i>	3	0	0	0	0	0
CHENES	<i>Bretziella fagacearum</i>	3	8	8	8	8	3
PEUPLIERS	<i>Sphaerulina musiva</i>	5	5	20	30	10	5
EPICEA	<i>Chrysomyxa arctostaphyli</i>	5	5	5	5	5	5
HETRE	<i>Davidsoniella virescens</i>	3	3	3	3	3	3

Tableau 6 : Prescriptions nationales SORE 2026 Forêt concernant le réseau des correspondants observateurs du DSF (à titre indicatif). Ces prescriptions ne tiennent pas compte de la surveillance renforcée de *Bursaphelenchus xylophilus* dans le cadre du foyer 2025 de Seignosse.

Code prescription	Sous-filière	culture / unité épidémiologique	Composante	Modalité	Liste OQ	TOTAL REGIONS 2025	Auvergne-Rhône-Alpes	Bourgogne-Franche-Comté	Bretagne	Centre-Val de Loire	Corse	Grand-Est	Hauts-de-France	Île-de-France	Normandie	Nouvelle-Aquitaine	Occitanie	Pays-de-la-Loire	Provence-Alpes-Côte d'Azur
PROG-147	Bois	Ecorces - origines à risque	Examen visuel	Général (JEVI, forêt-bois)	<i>Monochamus spp., Bursaphelenchus xylophilus</i>	11	2	0	0	0	0	0	4	2	0	0	3	0	0
PROG-226	Bois	Ecorces - origines à risque	Prélèvement asymptomatique	Bois	<i>Bursaphelenchus xylophilus</i>	11	2	0	0	0	0	0	4	2	0	0	3	0	0
PROG-146	Bois	Ecorces - production française	Examen visuel	Général (JEVI, forêt-bois)	<i>Monochamus spp., Bursaphelenchus xylophilus</i>	48	0	2	2	2	0	5	2	2	5	17	2	6	3
PROG-225	Bois	Ecorces - production française	Prélèvement asymptomatique	Bois	<i>Bursaphelenchus xylophilus</i>	48	0	2	2	2	0	5	2	2	5	17	2	6	3
PROG-150c	Bois	Emballages - origine à risque	Examen visuel	Général (JEVI, forêt-bois)	<i>Monochamus spp., Aromia bungii, Bursaphelenchus xylophilus, Anoplophora glabripennis, Scolytidae</i>	159	16	5	2	4	20	19	10	30	10	5	10	10	18
PROG-230	Bois	Emballages - origine à risque	Prélèvement asymptomatique	Bois	<i>Bursaphelenchus xylophilus</i>	159	16	5	2	4	20	19	10	30	10	5	10	10	18
PROG-149c	Bois	Emballages - sites logistiques	Examen visuel	Général (JEVI, forêt-bois)	<i>Monochamus spp., Aromia bungii, Bursaphelenchus xylophilus, Anoplophora glabripennis, Scolytidae</i>	82	10	3	4	4	0	7	5	15	4	7	7	4	12
PROG-229	Bois	Emballages - sites logistiques	Prélèvement asymptomatique	Bois	<i>Bursaphelenchus xylophilus</i>	82	10	3	4	4	0	7	5	15	4	7	7	4	12
PROG-	Bois	Emballages -	Examen visuel	Général (JEVI,	<i>Monochamus spp.,</i>	57	10	2	2	4	0	9	5	4	4	6	5	3	3

148c		production française		forêt-bois)	<i>Aromia bungii</i> , <i>Bursaphelenchus xylophilus</i> , <i>Anoplophora glabripennis</i> , <i>Scolytidae</i>																		
PROG-228	Bois	Emballages - production française	Prélèvement asymptomatique	Bois	<i>Bursaphelenchus xylophilus</i>	57	10	2	2	4	0	9	5	4	4	6	5	3	3				
PROG-152b	Bois	Grumes - origines à risque	Examen visuel	Général (JEVI, forêt-bois)	<i>Agrilus planipennis</i> , <i>Bretziella fagacearum</i> , <i>Bursaphelenchus xylophilus</i> , <i>Agrilus anxius</i> , <i>Sphaerulina musiva</i> , <i>Monochamus spp.</i> , <i>Aromia bungii</i> , <i>Scolytidae</i> , <i>Fusarium circinatum</i> ,	93	12	0	2	0	0	0	0	0	5	60	10	1	3				
PROG-151b	Bois	Grumes - récolte française	Examen visuel	Général (JEVI, forêt-bois)	<i>Agrilus planipennis</i> , <i>Bretziella fagacearum</i> , <i>Agrilus anxius</i> , <i>Sphaerulina musiva</i> , <i>Monochamus spp.</i> , <i>Aromia bungii</i> , <i>Scolytidae</i> , <i>Fusarium circinatum</i> ,	200	40	6	8	14	0	0	14	2	8	74	20	8	6				
PROG-154c	Bois	Sciages - origines à risque	Examen visuel	Général (JEVI, forêt-bois)	<i>Aromia bungii</i> , <i>Monochamus spp.</i> , <i>Agrilus planipennis</i> , <i>Agrilus anxius</i> , <i>Scolytidae</i>	86	18	0	20	0	0	0	8	2	6	20	5	5	2				
PROG-153c	Bois	Sciages - récolte française	Examen visuel	Général (JEVI, forêt-bois)	<i>Aromia bungii</i> , <i>Monochamus spp.</i> , <i>Agrilus planipennis</i> , <i>Agrilus anxius</i> , <i>Scolytidae</i>	62	10	5	3	2	0	0	2	0	4	26	7	3	0				
PROG-222	Forêt	Pins	Piégeage	Attractif et phéromone (Monochamus)	<i>Monochamus spp.</i> , <i>Bursaphelenchus xylophilus</i>	181 (543 sites)	12 (36 sites)	18 (54 sites)	10 (30 sites)	5 (15 sites)	2 (6 sites)	22 (66 sites)	6 (18 sites)	6 (18 sites)	6 (18 sites)	50 (150 sites)	24 (72 sites)	6 (18 sites)	14 (42 sites)				
PROG-241	Forêt	Pins	Examen visuel	Général (JEVI, forêt-bois)	<i>Bursaphelenchus xylophilus</i>	460	25	12	10	10	42	5	10	10	10	230	42	12	42				
PROG-223	Forêt	Sites à risque	Piégeage	Alimentaire ou phéromone (large spectre)	Large spectre	29	2	2	0	1	2	3	1	3	4	5	2	2	2				

Tableau 7 : Prescriptions nationales SORE 2026 pour la filière forêt-bois réalisées ou déléguées par le SRAL.

NB : Pour le PROG-222, il est mentionné le nombre de pièges et entre parenthèses le nombre de sites de piégeages : chaque piège doit être déplacé 3 fois au cours de la période de pose, si possible dans 3 quadrats différents à risque élevé (pour identifier les quadrats à risques, consulter la carte Régions établie par la plateforme ESV sur https://plateforme-esv.fr/sites/default/files/2023-11/Dashboard_PWN_Nov2023.html#r%C3%A9sultats-risques-d%C3%A9tablissement)

La surveillance de *Bursaphelenchus xylophilus* est renforcée en 2026. Il peut être fait appel aux correspondants observateurs du DSF du CNPF et de l'ONF pour la surveillance des arbres sur pied. En effet, ils sont habilités et peuvent donc réaliser des prélèvements (sous réserve d'avoir été formés au protocole).

Je vous remercie de votre mobilisation pour adapter ces modalités de surveillance et vous invite à me signaler toute difficulté qui apparaitrait dans la mise en œuvre de cet ordre de service.

Le Sous-Directeur de la Santé et de la Protection des Végétaux

Emmanuel Koen

Annexe : Liste des organismes réglementés

La liste des Organismes de quarantaine (OQ) est disponible dans l'annexe II du Règlement d'exécution (UE) 2019/2072 de la Commission du 28 novembre 2019 modifié.

La liste des Organismes de quarantaine prioritaire (OQP) est consultable dans l'annexe du Règlement délégué (UE) 2019/1702 de la Commission du 1^{er} août 2019.

Type de peuplement	Organismes	Essences, type d'hôte	Description
Tous feuillus	Scolytes non européens (OQ)	Toutes essences	Les scolytes sont des insectes cambiophages qui consomment les assises génératrices des arbres lors de leur développement larvaire, ce qui entraîne la mort des arbres. La plupart des scolytes sont des parasites de faiblesse mais certains ont des comportements primaires, en particulier en cas de pullulations. De plus, ils peuvent transporter des pathogènes.
Bouleaux	<i>Agrilus anxius</i> (OQP)	Tous bouleaux	L'agrise du bouleau, <i>Agrilus anxius</i> est présent uniquement aux Etats-Unis et au Canada, mais il peut être véhiculé par tous types de marchandises liées au bouleau (plants, grumes, sciages, emballages, écorces, produits manufacturés, etc.). Il ne s'attaque qu'aux espèces du genre <i>Betula</i> .
Chênes	<i>Bretziella fagacearum</i> (OQ) <i>Pseudopityophthorus minutissimus</i> (OQ) <i>Pseudopityophthorus pruinosis</i> (OQ)	Sur chênes adultes ou subadultes flétris en tâche ou rond. <i>Q. petraea</i> , <i>Q. robur</i> , <i>Q. pubescens</i> , <i>Q. rubra</i> .	<i>Bretziella fagacearum</i> est originaire du centre et de l'est des Etats-Unis. Il a été détecté en 2023 au Canada. Aux USA, il se propage à courte distance par le biais de ses scolytes vecteurs, <i>Pseudopityophthorus minutissimus</i> (Etats-Unis et Canada) et <i>Pseudopityophthorus pruinosis</i> (Etats-Unis et Mexique). La principale voie d'introduction possible est le transport de grumes non écorcées provenant d'Amérique du Nord. Le scolyte du chêne (<i>Scolytus intricatus</i>), largement présent en France, est un vecteur potentiellement très efficace. La maladie entraîne des flétrissements des branches, des fentes ou craquelures verticales sur tronc et des mortalités rapides des arbres.
Chêne, merisier, olivier	<i>Xylella fastidiosa</i> (OQP)	600 espèces végétales de 80 familles botaniques: vigne, agrumes, fruitiers, olivier, cerisier, chêne, érable, etc.	La bactérie <i>Xylella fastidiosa</i> , en se développant dans le xylème d'une plante bloque la circulation de la sève brute au sein des vaisseaux. Cette bactérie est transmise par des insectes vecteurs piqueurs-suceurs (cicadelle, etc.).
Frênes	<i>Agrilus planipennis</i> (OQP)	Tous frênes	Les agriles sont des coléoptères <i>Buprestidae</i> . L'agrise du frêne, <i>Agrilus planipennis</i> , est véhiculé par tous types de marchandises à base de bois de frêne, et présent dans un grand nombre de pays et notamment les Etats-Unis, le Canada et la Russie occidentale. Les larves des agriles forment des galeries sinuées sur le tronc des arbres qui dépérissent généralement en commençant par le houppier.
Merisier	<i>Saperda candida</i> (OQ)	Une d'arbres et arbustes de feuillus.	Insecte d'origine américaine. Les adultes se nourrissent de feuillages mais les dégâts sont causés par les larves qui attaquent les arbres sains et affaiblis. Ils creusent des galeries dans les tiges et les troncs, de préférence à la base du tronc. Les dommages causés par l'alimentation peuvent ceinturer les tiges, provoquer un dépérissement et éventuellement la mortalité des arbres (en particulier sur les jeunes arbres). Peu visible, il peut facilement être transporter sur végétaux.
Noyer	<i>Geosmithia morbida</i> (OQ) et son vecteur <i>Pityophthorus juglandis</i> (OQ)	<i>Juglans</i> spp. et <i>Pterocarya</i> spp.	La maladie des mille chancres est causée par un champignon (<i>Geosmithia morbida</i>) et son vecteur, le scolyte des pousses du noyer (<i>Pityophthorus juglandis</i>). Le champignon se propage dans les galeries creusées par le scolyte et endommage les tissus. Des chancres se forment. Une infestation sévère peut entraîner le dépérissement des branches du noyer voire la mortalité de l'arbre chez <i>J. nigra</i> . La maladie est originaire d'Amérique du Nord et a été introduite en Italie puis en France.
Peupliers	<i>Sphaerulina musiva</i> (OQ)	Tous peupliers cultivés sauf <i>P. deltoides</i>	Présent sur le seul continent américain, les voies majeures d'introduction de <i>Sphaerulina musiva</i> , le chancre septorien du peuplier sont les plants et les grumes. Les symptômes sur arbres sont caractéristiques et observables de juin à octobre : taches noirâtres éparses sur feuilles avec point blanc au centre (fructifications), nécroses et chancres renflés sur tiges et pousses. Les printemps humides sont particulièrement propices à son développement et les dégâts sont surtout importants sur jeunes plants. Les plantations de l'année et jeunes plantations sont donc à surveiller particulièrement.

Tableau 8 : Liste des organismes réglementés de feuillus.

Type de peuplement	Organismes	Essences, type d'hôte	Description
--------------------	------------	-----------------------	-------------

Epicéas	<ul style="list-style-type: none"> <i>Chrysomyxa arctostaphyli</i> (OQ) <i>Coniferiporia sulphurascens</i> (OQ) <i>Pissodes strobi</i> (OQ) 	<ul style="list-style-type: none"> Tous épicéas Douglas Résineux 	<ul style="list-style-type: none"> Pathogène nord-américain responsable de balai de sorcière sur épicéa. Son hôte alternant est <i>Arctostaphylos</i>. Risque d'introduction par les plants, et branches. Voir Douglas. Voir pisseodes des pins.
Cyprès - Thuya	<ul style="list-style-type: none"> <i>Acleris</i> spp. (OQ) <i>Coniferiporia weiri</i> (OQ) 	Résineux et feuillus Thuyas et Cyprès	<ul style="list-style-type: none"> Insecte défoliateur de la famille des Tortricidés, le genre regroupe 261 espèces (40 en Europe). <i>C. weiri</i> est un pathogène pourridié natif d'Amérique du Nord et présent en Chine et au Japon. Il altère les racines des Thuya et Cyprès. Le risque d'introduction concerne les écorces, bois non écorcés et plants. Les conditions climatiques en Europe lui sont favorables. Il se dissème par spores et par contact racinaire.
Douglas	<i>Coniferiporia sulphurascens</i> (OQ) <i>Fusarium circinatum</i> (OQ)	Tous conifères Tous pins et douglas	<ul style="list-style-type: none"> <i>C. sulphurascens</i> est un pathogène pourridié natif d'Amérique du Nord et présent en Chine, Russie, Turquie. Il altère les racines de conifères, en particulier les douglas (pourridié). Le risque d'introduction concerne les écorces, bois non écorcés et plants. Les conditions climatiques en Europe lui sont favorables. Il se dissème par spores et par contact racinaire. Voir Pins
Mélèzes	<ul style="list-style-type: none"> <i>Coniferiporia sulphurascens</i> (OQ) <i>Guignardia laricina</i> (OQ) <i>Mycodiella laricis-leptolepidis</i> (OQ) <i>Phytophthora ramorum</i> non européens (OQ) 	<ul style="list-style-type: none"> Résineux <ul style="list-style-type: none"> <i>Larix</i> spp., en particulier <i>Larix decidua</i>, <i>L. laricina</i>, <i>L. occidentalis</i> <i>Larix</i> spp. Mélèzes d'Europe, du Japon et hybride 	<ul style="list-style-type: none"> Voir Douglas. <i>G. laricina</i> est un pathogène asiatique des aiguilles et pousses de mélèzes. Risque d'introduction par les plants et les branches. Pathogène asiatique des aiguilles de mélèze. Le mélèze d'Europe serait sensible. Oomycète très pathogène et polyphage. Découvert sur mélèzes en 2017 dans le Finistère, <i>Phytophthora ramorum</i> fait l'objet d'une surveillance en pépinière et en forêt. Il est responsable de colorations brunes-violacées sur aiguilles, de nécroses sur branches, de descente de cime et de mortalité d'arbres.
Pins	<ul style="list-style-type: none"> <i>Atropellis</i> (OQ) <i>Bursaphelenchus xylophilus</i> (OQP) <i>Cronartium</i> non européens (OQ) <i>Fusarium circinatum</i> (OQ) 	Tous les pins Tous résineux sauf Thuya Tous les pins Tous pins, en particulier <i>P. radiata</i>	<ul style="list-style-type: none"> Pathogène des pins en Amérique du Nord. Il peut se transporter sur plants, bois ou écorce. Sur <i>P. contorta</i> and <i>P. strobus</i> (espèce Nord-américaines plantées en Europe), il entraîne une perte de qualité du bois, des déformations de tiges et des mortalités de jeunes plants. Le nématode du pin est la menace la plus forte pesant sur les pinèdes françaises. C'est un ver qui se déplace grâce à un coléoptère vecteur du genre <i>Monochamus</i> qui permet sa transmission d'un arbre contaminé à un arbre sain. La multiplication des nématodes dans l'arbre provoque la rupture du transport de l'eau et la mort. Il est surveillé sur arbres sur pied, par piégeage de son insecte vecteur, et sur produit bois. Les champignons du genre <i>Cronartium</i> sont responsables de maladies appelées rouille sur les pins. Il existe 3 espèces en France et une quarantaine absente d'Europe. Les dégâts sont variables : vésicules sporulantes orangées sur branches et tronc, excroissance, chancres, mortalités de branches, de cônes et d'arbres. Les jeunes sont les plus vulnérables. <i>Fusarium circinatum</i> est un agent pathogène originaire d'Amérique du Nord et présent en forêt en Espagne. Il provoque des dessèchements/rougissements de pousses et extrémités de rameaux (ramilles), des chancres sur branches et troncs associés à une forte production de résine et à des nécroses sous-corticales. Il est transmissible par graines et cause des fontes de semis. En cas de présence de symptômes, prélèvement d'échantillons ou rondelles de bois chancreux avec écorce, ou d'extrémités de rameaux rougissants. Surveillance sur tout le territoire, et particulièrement dans les peuplements classés et vergers à graines. Les pins flétris en première année de plantation (fonte de semis) peuvent aussi faire l'objet de prélèvement de plants entiers avec la motte et son système

	<ul style="list-style-type: none"> <i>Pissodes (nemorensis, nitidus, terminalis, yunnanensis) OQ</i> <i>Pseudocercospora pini-densiflorae (OQ)</i> 	Tous les pins Tous les pins	<p>racinaire.</p> <p>Les pissodes entraînent des mortalités de branches et de jeunes arbres qui sont très sensibles. Ils se transportent facilement par les plants et par le bois.</p> <p>La cercosporiose des aiguilles de pins est une maladie fongique foliaire présente en Asie de l'Est, en Amérique centrale et dans le sud de l'Afrique. Elle est spécifique du genre <i>Pinus</i> et peut provoquer de forts dommages en pépinière et dans les jeunes pinèdes. Le transport de plants contaminés constitue le principal risque d'introduction en Europe.</p>
Sapins	<ul style="list-style-type: none"> <i>Coniferiporia sulphurascens (OQ)</i> <i>Polygraphus proximus (OQ)</i> 	Tous résineux	<ul style="list-style-type: none"> Voir Douglas. Scolyte des résineux qui progresse d'est en ouest depuis la Russie. Il attaque les arbres affaiblis dans son aire d'origine mais a montré une plus grande agressivité sur les nouvelles aires de colonisation, en particulier sur sapin.
Forêts d'autres conifères	<ul style="list-style-type: none"> <i>Choristoneura non européens (OQ)</i> <i>Dendrolimus sibiricus (OQP)</i> Scolytes non européens (OQ) 	Tous résineux	<ul style="list-style-type: none"> Les Choristoneura sont des papillons de la famille des Torticidés (le genre regroupe 52 espèces). Défoliateurs principalement de conifères, mais aussi de feuillus, importants en Amérique du Nord. Une génération par an pour la plupart des espèces. Les adultes volent loin et les larves se dispersent par le vent. Le risque d'introduction concerne les plants, branches, fruits et bois. Dendrolimus sibiricus est un Lépidoptère défoliateur polyphage qui se nourrit d'aiguilles de conifères. D'origine asiatique, il est présent en Russie centrale et se propage par l'intermédiaire de plants ou de branches coupées, plus rarement de grumes. Son cycle de reproduction dure deux années en moyenne, mais peut prendre un à trois ans selon le climat. Les scolytes non européens sont à observer et/ou piéger dans les peuplements dépréssants de conifères ou à proximité de sites à risque. La recherche de symptômes dans les peuplements de conifères sera couplée à la recherche d'impacts de scolytes non européens et de traces de pontes de Monochamus sur bois dépréssants, morts ou au sol pour la recherche de nématode du pin.

Tableau 9 : Liste des organismes réglementés de conifères.